



Communauté de Communes
Villandraut

Quels dispositifs pour quelle politique enfance jeunesse ?

2001 Création de la CDC


- Il existait :
 - Des garderies périscolaires,
 - Un sport vacances RPI Noailan Villandraut,
 - Un petit centre de loisirs à Préchac,
 - Un Relais Assistantes Maternelles.


Une forte volonté
politique
de développer les
services
aux familles



- Créer un accueil collectif pour les 0-3 ans (Multi accueil),
- Améliorer l'accueil des enfants sur le temps périscolaires (A.P.S. (agrément D.R.D.J.S.)),
- Améliorer l'accueil en centre de loisirs (extension : lieux, périodes, capacité, age...),
- Créer un lieu d'accueil enfant parents,
- Créer un poste de coordination du service.

2002 signature des contrats

- Enfance (0-5 ans) jusqu'en 2006,
 - Temps libre des jeunes (6-17 ans) jusqu'en 2007.
- 

- Diagnostic effectué par un cabinet,
 - Réalisation d'un schéma de développement de la C.d.C. contractualisé :
 - Développement des modes d'accueil 0-3 ans,
 - Amélioration de l'accueil extra scolaire et péri scolaire (C.L.S.H. et A.P.S.),
 - Création d'un poste de coordination,
 - Développement des activités d'éveil culturel et corporel (découverte des associations locales),
 - Formations,
 - Information,
 - Spectacle,
 - Ateliers et activités pour les jeunes
- 

Quelles aides financières ?

- **La Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) :**
 - Participation au prorata des présences des enfants (en 2007) :
 - 0.43€/h pour C.L.S.H. et A.P.S.,
 - jusqu'à 3.80€/h pour le Mac,
 - Participation en fonction du temps d'ouverture :
 - R.A.M. : 8 124.17€ pour ½ tps,
 - L.A.E.P. : 18.44€/h

- **Prestation de Service Enfance et Temps Libres Jeune :**

- Elle vient diminuer le reste à charge de la C.d.C. de 49.20% par la C.A.F.
- La M.S.A. prend en charge 6% pour l'enfance et 8% pour la jeunesse.

- **Les aides à l'investissement : 30%**

- Construction

- Multi accueil,

- R.A.M. / Accueil parents-enfants,

- C.L.S.H.,

- Matériel informatique...

Le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.)

- 2007 pour la partie enfance
- 2008 pour la partie jeunesse
 - Un Contrat d'objectif et de cofinancement passé entre la CAF et une ou plusieurs collectivités locales pour une durée de 4 ans,
 - Actions destinées aux 0-17 ans révolus,
 - Un taux de financement de 55% maximum sur ce qui reste à charge de la Commune,
 - Une prise en charge financière des actions plafonnée,
 - Une modulation du montant de la subvention « enfance jeunesse » en fonction :
 - Taux de fréquentation : 70% Mac, 60% CLSH,
 - De la réalisation des actions.

Autres aides financières pour ces actions

- Le Conseil Général :
 - Aide forfaitaire pour les centres de loisirs qui accueillent les plus de 5 ans (2000€),
 - Aide pour les accueils des 0-3 ans dans des structures collectives (en fonction du nbre de places et des jours d'ouverture : ± 7000€)
 - Aide au démarrage des A.P.S. pour les 3-5 ans (3049€),

2004 Accompagnement à la scolarité

Actions informelles à Uzeste et Préchac
Organisation d'aide aux devoirs et activités d'éveil
par la C.d.C.

- structuration sur ces 2 R.P.I. puis sur les 3
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.)
: forfait par action 1809€/an (X4)
- 2005 financement par le C.G. : 4000€
- 2006 financement par leader + (reste 10%)

Soutien de la fonction parentale

- Action théâtre complémentaire de l'accompagnement à la scolarité,
 - Financée dans le cadre du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (R.E.A.A.P.), (6500€ : D.A.A.S., C.A.F., M.S.A.) et par L.E.A.D.E.R. +)
- Ouverture en septembre 2008 d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents.
 - Financé dans le cadre du C.E.J.

Le Contrat Éducatif Local C.E.L.

- Dispositif d'État qui permet de présenter les orientations d'un territoire par une déclinaison de son Projet Éducatif Local.
 - Aide financière pour le poste de coordination et de quelques activités ciblées par l'état (en général pour les jeunes)


La réglementation

Un bon nombre de financements sont conditionnés par le respect de réglementations d'état (D.R.D.J.S.) ou du département (P.M.I.) :

Centres de loisirs,
Accueils périscolaires,
Multi accueil.

Ouverture culturelle

- Développement d'actions culturelles sur le Canton par le soutien à des associations.
 - Création d'atelier d'éveil musical et théâtral,
 - Organisation de stages (musique et danse).
- Financement Leader+ et « parcours de découverte artistique » du C.G.

RECAPITULATIF 2006								
	Coût J/H	Nbre h/j	Tal PSO	FAMILLES	CG	total recettes	dépenses	déficit
CLSH V	40,23	1514,50	4982,70	7572,00	1920,00	14474,70	60928,86	46454,16
CLSH N	45,46	934,00	3118,92	4740,00		7858,92	42461,41	34602,49
CLSH PP	45,82	258,00	848,82	1290,00		2138,82	11821,15	9682,33
CLSH Ados	77,01	28,00	92,12	140,00		232,12	2156,30	1924,18
	42,92	2734,50	9042,56	13742,00	1920,00	24704,56	117367,72	92663,16
APS V	3,90	5536,00	2269,51	1661,80		3931,31	21601,96	17671,57
APS N	5,36	4018,00	1647,26	1205,40		2852,66	21537,72	18685,06
APS P	7,55	2883,00	1182,00	865,00		2047,00	21780,10	19733,10
APS PP	5,54	3297,00	1351,00	989,00		2340,00	18276,13	15936,13
	5,59	15734,00	6449,77	4721,20		11170,97	83195,91	72025,86
Fiches actions							43890,00	43890,00
RAM			6221,06		1906,00	8127,06	15808,39	7681,33
MAC	7,28	28215,00	64404,15	39343,77	6848,00	110595,92	205305,03	94709,11
Total			86117,54	57806,97	10674,00	154598,51	465567,05	310968,54
Total CE	335412,00		familles	PSO	C,G,	PSE/PSTL	CDC	TOTAL
Total CTLJ	130155,00		57806,00	86118,00	10674,00	158202,00	152767,00	465567,00
Total dep	465567,00		12,40%	18,50%	2,30%	34,00%	32,80%	100,00%

Développement des actions en direction des jeunes et des familles

- Pour aider les collectivités à développer un projet particulier, la C.A.F. peut signer un Contrat d'Action Familiale et Sociale Territoriale avec une collectivité (4 ans).

- Résultat d'un travail qui fait émerger les besoins des familles sur le territoire,
 - À partir d'un diagnostic partagé,
 - Association de la population,
 - Possibilité d'une prise en charge de 50% de la CAF,
- 